



N° 09 - AOÛT
2012

Actualités

Construction du groupe scolaire

Enquête publique modification du P.L.U.

Mise en place P.V.E.

Piste Routière

Environnement

Inventaire biodiversité

Plan Désherbage

Qualité des eaux de baignade - début saison

Formation B.N.S.S.A.

Les Frelons Asiatiques

SAGE côtiers Basques

Culture

Musée municipal saison 2012

Informations diverses

Informations pratiques SIED

SUPPLEMENT

Le Littoral de Guéthary



Directeur de la publication
A. Larrousset
Directeur communication
P. Burre
Rédaction
P. Burre, A. Larrousset,
J. Choignard,
Conception
Mairie
Photos, Illustrations
Mairie, P. Burre
Impression
Imprimerie IBT

GUETHARY la vie municipale GETARIA herriko bizia

Chers Getariar,

A la suite du printemps, marqué par deux élections nationales et une météo maussade, voici venu l'été avec une météo instable et une fréquentation touristique timide. Mais, comme chaque année, le mois d'août est bien au rendez vous avec son flot de touristes.

L'été est aussi le temps des vacances bien méritées pour les uns, et la pleine saison pour les professionnels du tourisme et les locations en meublés. Les premiers indicateurs de fréquentation ne sont pas très bons mais souhaitons que l'arrière saison puisse compenser un printemps pluvieux.

La rentrée va se faire dans un contexte économique difficile pour les entreprises et de ce fait pour l'emploi. Espérons que les carnets de commande se remplissent et que la croissance soit au rendez-vous.

Notre commune continue de travailler pour développer ses atouts avec nos partenaires et améliorer notre cadre de vie.

Début 2013 nos enfants découvriront avec impatience leur nouvelle école.

Notre jardinier a du subir une intervention chirurgicale et a été remplacé par un jeune jardinier pour assurer le fleurissement. Fin juillet, le jury départemental des villages fleuris a visité notre commune. Nous encourageons encore plus les administrés à fleurir leur maison pour embellir notre village.

Le conseil municipal a lancé la révision de la Z.P.P.A.U.P (*Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager*) en A.V.A.P. (*Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine*) suite au Grenelle de l'environnement. Une première réunion de travail s'est tenue en juin et nous vous tiendrons informés plus longuement dans le prochain bulletin.

Félicitations à toutes les associations qui participent pleinement à l'animation du village.

Bonne lecture, bonnes vacances et bonne saison aux acteurs du tourisme.

Le Maire, Albert LARROUSSET

Getariar maiteak,

Bi hauteskundek eta eguraldi hits batek markatu duten udaberriaren ondotik, uda heldu zaigu, aro aldakorreakin eta turista guttirikin. Baina urtero bezala, espero den abuztua datorkigu, bere turista burrustarekin.

Uda, ongi merezitako bakantzen garaia da batzuentzat, eta sasoin betea aldiz turismoko profesionalentzat eta etxebizitza hornituentzat. Turista kopuruaren lehen datuak ez dira biziki onak baina desira dezagun sasoin bukaerak udaberri euritsua orekatzea.

Ikasturte sartzea testuinguru ekonomiko zail batean iraganen da enpresentzat eta beraz enpleguarentzat. Espero dezagun eskaera liburuak betetzea eta hazkundera hor izatea.

Gure herriko etxeak lan egiten segitzen du bere abantailak garatzeko gure partaideekin eta gure bizi-ingurua hobetzeko.

2013. urte hastapenetik aitzina, gure hurrek ezinegonarekin beren eskola berria deskubrituko dute.

Gure lorezainak ebakuntza bat jasan behar izan du eta lorezain gazte batek ordezkatu du loreztatzea segurtatzeko. Uztail hondarrean, departamenduko herri loreztatuen epaileak gure herria bisitatu du. Gure herritarrak beren etxea are gehiago loreztatzeke sustatzen ditugu, gure herria edertzeko.

Herriko kontseiluak ZPPAUPren erreforma abiatu du (Arkitektura, Hiri eta Paisaia Ondarearen Babes Eremua) AVAP bilakatzeko (Arkitektura eta Ondarea baloratzeko gunea), Ingurumenari buruzko Konferentziaren jarraian. Lehen lan-bilkura bat iragan da ekainean eta horren berri luzekiago emanen dizugu heldu den aldizkarian.

Zorionak herri biziaren animazioan erabat parte hartzen duten elkartei.

Irakurketa on, bakantza on eta sasoin on turismoko eragileei.

Zuen auzapeza, Albert LARROUSSET

Travaux Groupe Scolaire - Avancement



Projection du projet final



Façade côté chemin du trinquet - Juillet 2012

Le chantier se déroule conformément au planning : Le gros œuvre est pratiquement terminé.

Les travaux ont été suspendus pendant la saison touristique. Seules les entreprises travaillent à l'intérieur du bâtiment avec un effectif réduit pour préparer notamment le chauffage au sol, qui va conditionner le coulage de la chape fin août, et permettre aux corps de métiers de reprendre les travaux à la rentrée.

La rentrée des enfants dans leur nouvelle école est toujours prévue après les vacances de Noël.

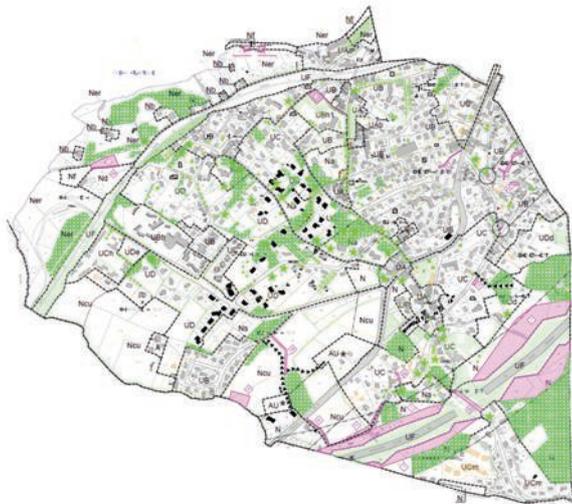


Cour et préau- Juillet 2012

Enquête Publique - Modification P.L.U.

Par arrêté n° 2012/41, le Maire de Guéthary a prescrit l'enquête publique pour le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'enquête publique a débuté **le 6 août et se terminera le 7 septembre 2012**. Le dossier peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune (www.guethary.fr) ou bien à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public peut consigner ses observations sur le registre mis à disposition ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur, Mairie de Guéthary 64210 GUETHARY.



M. LEVEQUE Jean-Pierre, désigné commissaire enquêteur, a reçu le public à la mairie de Guéthary le 6 et 20 août. Il recevra aussi le vendredi 7 septembre de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier et les observations accompagnés du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.



Le P.V.E. (Procès Verbal Electronique) : plus de rigueur dans notre stationnement

Devant la recrudescence du stationnement anarchique dans le village, il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique et d'assurer la sûreté et la commodité du passage dans les voies publiques, notamment pour les secours.

A cet effet, l'arrêté du Maire 2012-42 du 18 juillet 2012 stipule que « tout stationnement sur la commune, qui n'est pas situé sur des places ou espaces non matérialisés à cet effet est considéré comme gênant ». De ce fait, les infractions à cet arrêté seront poursuivies d'une amende de 2^{ème} classe conformément à l'article R.417-10 IV du code de la route (d'un montant de 35 euros).

De plus, depuis le mois de mars 2012, la commune s'est dotée du P.V.E. (Procès Verbal Electronique). Ce nouveau système simplifie la gestion administrative des infractions par le policier municipal. Celles-ci sont gérées dorénavant directement par le centre de Rennes. Le but de ce nouvel outil n'est pas de verbaliser à outrance, mais de faire prendre conscience qu'il existe des règles tant en matière de stationnement que de circulation. A tout moment un stationnement illicite peut être verbalisé après le passage de la police municipale.

Enfin, nous vous recommandons de stationner vos véhicules à l'intérieur de votre propriété si vous possédez un garage ou un parking.

Une nouvelle piste routière pour nos enfants

Dans le cadre de la politique de prévention en matière de sécurité routière, la ville de Guéthary s'est engagée dans un programme d'actions à destination du public scolaire.

Les policiers municipaux, Formateurs de Piste Sécurité Routière, dispensent cette formation aux élèves de CM1 & 2, afin de leur faire acquérir les bons réflexes quant aux dangers de la route, qu'ils soient piétons, passagers ou cyclistes.

Cinq communes ont adhéré à ce projet, et acquis le matériel approprié afin de réaliser une piste itinérante (Guéthary, Saint Jean de Luz, Ciboure, Saint Pée sur Nivelle et Urrugne).

Au mois d'avril, la commune de Guéthary a inauguré ce nouvel outil pédagogique.

D'abord les élèves travaillent sur un document, sur des mises en situation en tant que cyclistes, piétons ou passagers de véhicule ainsi que sur la connaissance des panneaux de signalisation avec leur professeur avant le passage sur la piste.

Le but de cette formation est de sensibiliser les plus jeunes aux dangers de la route et de leur inculquer quelques règles en tant qu'usagers de la route. A l'issue du passage sur la piste un diplôme a été remis à chaque enfant.



Piste routière - Ecole Primaire de Guéthary - Classe CM1 & 2



Remise des diplômes - Ecole Primaire de Guéthary - Classe CM1 & 2

L'inventaire de la biodiversité à Guéthary.

Comme chaque printemps, deux étudiants de l'U.P.P.A. ont procédé à l'inventaire des espèces vivant sur le fond du Cantonnement de pêche. Cette dixième campagne donne maintenant un recul suffisant pour mieux connaître l'évolution de la vie sur le littoral. Ces données uniques sur l'estran distinguent Guéthary parmi l'ensemble des communes concernées par l'Atlas de la Biodiversité.

Cet atlas est réalisé conjointement par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Littoral Basque et par la Mairie de Guéthary, en particulier sur la zone naturelle sensible de Cenitz et sur l'estran .

A ce sujet, il est fait appel à tous les getariar pour signaler toute observation sur des animaux un peu particuliers vus sur la commune (Salamandre, Crapaud, Rongeur, Serpent, Oiseau...) Tout renseignement intéresse les acteurs de cet atlas. Ne pas hésiter à appeler le C.P.I.E. (05 59 20 37 20) et communiquer l'information ou mieux encore prendre une photo et la transférer par mail cpie.littoral.basque@hendaye.com

Plan désherbage

La commune a engagé un plan désherbage afin de mieux utiliser les produits phytosanitaires, d'être en conformité réglementaire et de réduire durablement les quantités appliquées notamment par l'utilisation des techniques alternatives appropriées.

Cette mission a été confiée au bureau d'études SCE, pour un montant de 12 996 € H.T., subventionné par l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 50 %.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet lors d'un prochain bulletin et via le site internet de la commune : www.guethary.fr

Qualité des eaux de baignade - Début de saison



Voici le premier bilan de la qualité des eaux de baignade réalisé à mi-saison pour nos plages, depuis le mois de mai :

- Pour la plage d'Harotzen Costa, 6 analyses sur 7 sont bonnes et 1 moyenne.
- Pour la plage de Cenitz, 10 analyses sur 12 sont bonnes et 2 moyennes.

Vous pouvez suivre les résultats des analyses à la mairie, sur les plages concernées et sur le site internet de la commune via la section Vivre à Guéthary -> Environnement -> Eaux de baignade soit via la page suivante : www.guethary.fr/environnement/qualiteeadebaignade.php

Formation gratuite au B.N.S.S.A. - *Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique*

Vous souhaitez être M.N.S. (*Maître Nageur Sauveteur*) pendant la période estivale, le S.D.I.S. (*Service Départemental d'Incendie et de Secours*), organise une formation gratuite pour l'obtention du B.N.S.S.A. qui s'adresse particulièrement aux jeunes (*18 ans minimum*).

Les candidats retenus devront s'engager pour deux ans, au moins, auprès du SDIS.

Pour tout renseignement, s'adresser au S.D.I.S. service nautique au 05 59 51 29 77.

Le littoral de Guéthary

Connaître pour agir

S
U
P
P
L
E
M
E
N
T



L'estran rocheux de Guéthary est un milieu faunistique et floristique diversifié, dont la richesse est unique sur la côte basque. Cependant le ramassage excessif et la pollution des eaux avaient mis à mal le patrimoine naturel de ce petit village basque qui depuis toujours avait vécu au rythme de l'océan. C'est pourquoi la commune de Guéthary a pris plusieurs mesures afin d'assurer le maintien des grands équilibres naturels.

Ainsi, en 1991, Mr Jean-Luc Lataillade, maire du village, a proposé aux services maritimes de mettre en place un règlement en vue de préserver les espèces animales et végétales menacées. Un cantonnement de pêche a alors été retenu comme moyen de protection. Afin de constater les effets d'une telle politique, un suivi scientifique des espèces vivantes, inédit en France, est effectué annuellement de mars à juin par des étudiants en biologie de l'U.P.P.A. (Université de Pau et des Pays de l'Adour). Cela fait maintenant dix ans que le musée de la mer participe activement à cette étude.

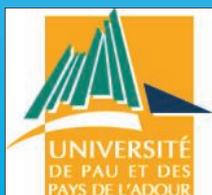
De plus, la commune de Guéthary s'était fixé comme objectif d'assainir la qualité des eaux du littoral, dégradée par des équipements de traitement insuffisant pour l'accueil de l'activité touristique. Sous l'impulsion du maire, Mr Larrousset et du syndicat intercommunal d'assainissement Guéthary-Saint Jean de Luz/Acotz, la commune se dote en 2004 d'une station d'épuration des plus modernes et réalise un nouvel émissaire.

La colline de Cenitz a été acquise par le conservatoire du littoral le 29 mars 2004. Cette acquisition permet de préserver un espace naturel non urbanisable entre Saint Jean de Luz et Guéthary.

Afin de sensibiliser un peu plus le public à l'environnement qui l'entoure, une association bordelaise de géologues « CAP Terre », a entrepris de réaliser en Pays Basque un parcours géologique dans le cadre des Routes de la Terre.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires qui nous ont aidé à réaliser ces grands projets :

- Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Musée de la Mer
- Conservatoire du littoral
- CAP Terre



Le Maire, Albert LARROUSSET

Connaître et agir

Ce supplément fait le point sur les études et les réalisations concernant les thèmes suivants :

- Le cantonnement de pêche
- L'amélioration de la qualité des eaux
- La colline de Cenitz et les inventaires sur la flore et la faune
- Le cadre géologique et sa mise en valeur

Le cantonnement de pêche de Guéthary

Le cantonnement de Guéthary est situé sur des fonds rocheux constitués de flysch. Il s'étend sur environ 1 000 m de côte entre l'estuaire du Baldareta sur la plage de Cenitz et la jetée du port de Guéthary. Sa largeur est de 500 m depuis la limite des marées de vives eaux.

Un cantonnement de pêche est une zone protégée du domaine maritime où la collecte de toutes les espèces est interdite, excepté avec une canne à pêche et à pied. La création d'un cantonnement a été demandée par la Commune en 1991. Le cantonnement a été renouvelé en 1997, 2003, 2010 (*en cours avec les affaires maritimes*) par arrêté ministériel.

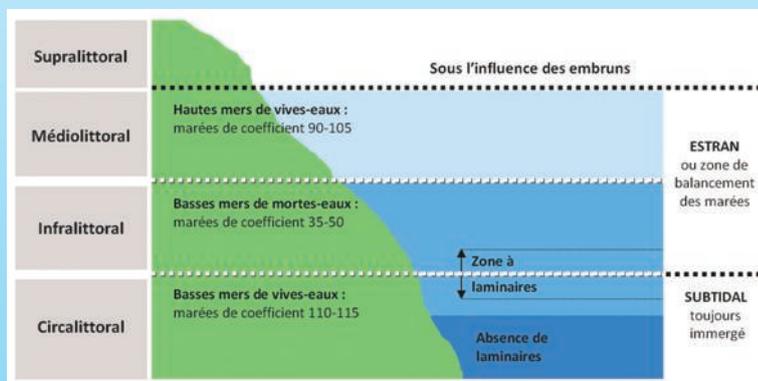
Pour cela un dossier d'évaluation scientifique a été réalisé dans un premier temps par l'Université de Bordeaux puis par le Musée de la Mer de Biarritz en collaboration avec l'Université de Pau Pays de l'Adour. Ces dossiers ont chaque fois reçu un avis favorable du Comité local des pêches maritimes et de l'élevage marin de Bayonne.

L'agrément était assorti d'une obligation de suivi scientifique régulièrement renouvelé.

Le suivi scientifique de l'estran

Qu'est ce que l'estran?

L'estran est l'espace littoral situé dans la zone de balancement des marées. Il se compose de différents étages délimités par la Basse Mer de Vives Eaux (B.M.V.E.), niveau au dessous duquel la mer ne descend jamais et par la Haute Mer de Vives Eaux (H.M.V.E.), limite maximale des hautes marées. Sur la côte, les peuplements benthiques littoraux se répartissent en étages en fonction de leurs besoins en lumière et de leur capacité de survie face aux émerisions liées aux marées.



L'estran de Guéthary constitue une zone à fort enjeu écologique en raison de la grande variété des substrats et donc de la forte diversité d'espèces vivant sur le fond, et également parce que c'est un lieu de reproduction remarquable par l'existence de niches protectrices sous les dalles de flysch, à l'abri des prédateurs. Cet estran possède 4 cuvettes principales ayant une profondeur allant de quelques centimètres à plus de deux mètres. Ces cuvettes sont liées à la structuration du flysch, très plissé, où alternent des couches dures en relief et argileuses en creux, des blocs épars, et du sable. Elles sont plus ou moins recouvertes d'algues suivant l'exposition à la houle.



Méthodes d'études du suivi scientifique

Depuis 2002, le recensement qualitatif et quantitatif de l'estran est effectué chaque année en partenariat avec des étudiants en biologie marine de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (U.P.P.A.) avec comme maître de stage Mme PAUTRIZEL (Musée de la Mer de Biarritz), et M. CASTEGE (Centre de la Mer de Biarritz). Ces suivis ont pour but d'inventorier les espèces vivant sur le fond ou à proximité (macrofaune benthique), d'en suivre leur évolution naturelle et évaluer les impacts sur leur évolution provoqués par des phénomènes anthropiques comme la marée noire consécutive au naufrage du Prestige en 2002.

Lexique

Benthique : du grec benthos (profondeur), l'adjectif benthique s'emploie pour préciser qu'une espèce vit soit dans la zone de fond marin, soit à proximité du fond.

Anthropique : du grec anthropos (homme), relatif à l'activité humaine. Qualifie tout élément provoqué directement ou indirectement par l'action de l'homme : érosion des sols, pollution par les pesticides des sols, relief des digues.



Répartition de stations d'études sur l'estran de Guéthary

20 stations d'études ont été définies pour offrir un échantillonnage représentatif des divers milieux de l'estran et géo-référencées par GPS pour permettre la comparaison des mesures annuelles.

Les inventaires des espèces fixes ou mobiles sont réalisés par vision directe ou par plongée. Toute pierre retournée est remise en place avec le moins de perturbation possible.

Depuis 2002, les comptages se font par les techniques des quadrats et des transects pour les cuvettes d'eau.

Méthode des quadrats

Un quadrat est une zone d'étude carrée de 4m de côté, divisée en deux parties, inventoriée par deux observateurs.

Méthode des transects

Un transect est une ligne le long de laquelle sont effectuées les observations. Deux transects sont réalisés dans chaque cuvette de l'estran (8 transects au total). L'observation se fait le long d'une corde immergée de 15 m sur une bande de 50 cm, de chaque côté de la corde.



Méthode QUADRAT - Photo REMAZAILLES Maxime

Résultats :

Les résultats obtenus au cours des dix dernières années ont permis aux biologistes d'inventorier les espèces et d'interpréter les fluctuations des nombres d'espèces et d'individus en fonction des variations du milieu, naturelles ou accidentelles. La réalisation d'une fiche d'identité avec photos pour chaque espèce permet une meilleure identification. De même les caractéristiques physico-chimiques du milieu sont mesurées pour identifier les causes de la variation des espèces (température, salinité, pH, pollutions...).

L'analyse statistique montre des variations d'abondance au cours des années 2002 à 2011 ; il est observé une diminution des espèces benthiques de 57 en 2002 à 41 en 2004, puis une augmentation depuis 2005 vers un palier (58 /63) proche des valeurs de 2002.



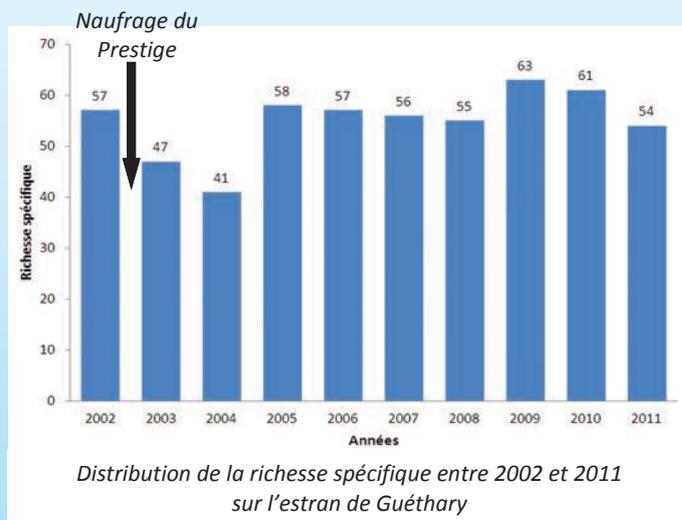
La cause de cette diminution serait consécutive au naufrage du Prestige au large du Portugal le 13 novembre 2002, à l'issue duquel la marée noire atteignit l'estran de Guéthary le 21 janvier 2003. Les espèces du niveau médiolittoral (H.E.M.V., niveau supérieur de l'estran recouvert par les grandes marées) furent les plus affectées en raison des incrustations de pétrole sur les rochers. Les oursins, sensibles à la pollution, et les moules qui filtrent l'eau disparurent momentanément tandis que des espèces résistantes -dites opportunistes- occupèrent pendant un temps les créneaux libérés (gibbules, pagures / bernard-l'ermite).

A signaler que des boulettes de pétrole ont été à nouveau vues sur l'estran en 2011 provenant probablement de délestages et pourraient expliquer le léger recul du nombre d'espèces en 2010 et 2011 (61 et 54).

Après 10 ans de mesures, les études sur le cantonnement de Guéthary constituent une base de données unique montrant l'impact d'évènements catastrophiques et les temps de résilience de la nature après ces évènements (*retour aux conditions initiales après perturbation*). Ces études ont prouvé que le site constitue un patrimoine écologique remarquable.

Ceci conforte la détermination de la Commune de Guéthary à continuer à favoriser les travaux de l'U.P.P.A., du Musée de la Mer et du Centre de la Mer de Biarritz, et à protéger ce lieu contre toute agression.

Pour de plus amples renseignements, les rapports détaillés sont consultables en mairie.



La qualité des eaux de baignade

En 1993, la commune de Guéthary dût faire face à un défi important : ses eaux de baignade avaient reçu la note D (mauvaise qualité) et étaient donc non conformes à la Directive Baignade de 1976. Vingt ans après, grâce à une nouvelle station d'épuration, la qualité des eaux de baignade est devenue « excellente » (note A) à partir de 2005, en conformité avec les normes sévères de la Directive CEE.



La station d'épuration Guéthary - Saint Jean de Luz / Acotz

Une station zéro virus

En 1994, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Guéthary-Saint Jean de Luz/Acotz lança un schéma d'assainissement conformément à la loi sur l'eau de 1992.

Dès 1997, nous avons suivi les préconisations de ce schéma pour améliorer nos systèmes d'assainissement du bassin versant avec une nouvelle station d'épuration opérationnelle en 2004, bénéficiant des techniques les plus modernes : traitement membranaire biologique BIOSEP et désinfection des rejets aux rayons UV.

Les performances d'épuration des rejets de la station sont encore aujourd'hui supérieures aux exigences de la nouvelle directive baignade de 2006. Ce traitement garantit l'absence presque totale de pollution bactériologique dans les eaux réservées aux activités nautiques.

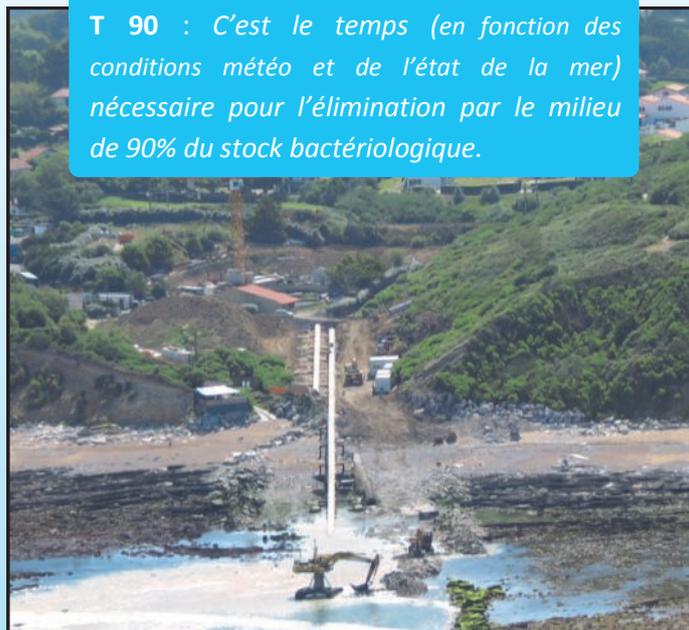
La construction d'un nouvel émissaire

Un émissaire (tuyau souterrain) a été imposé par l'Etat pour évacuer hors des plages, les rejets de la station d'épuration et les eaux pluviales de ce bassin versant. Sa longueur de 400 m, dont 300 m sont enterrés à 2 m de profondeur, a été définie à partir d'études courantologiques et du T90. La mise en place de cet émissaire a nécessité une tranchée pour l'ensevelir.

Aujourd'hui, les plages de Guéthary sont parmi les plus performantes de la côte et dans les toutes premières pour ce qui concerne le nombre « limité » de jours de fermeture préventive (*en 2011, la plage de Cenitz a été fermée 9,5 jours*). Les mesures de pollution, faites à la sortie de l'émissaire, dépassent rarement les normes et uniquement les jours de fortes précipitations.

Lexique

T 90 : C'est le temps (en fonction des conditions météo et de l'état de la mer) nécessaire pour l'élimination par le milieu de 90% du stock bactériologique.



Construction de l'émissaire en mer

Une gestion active de la qualité des eaux de baignade

Les eaux pluviales et les eaux de ruissellement ne peuvent être toutes traitées en cas de fortes précipitations d'orage : la capacité de rétention des eaux pluviales a été portée à 1 300 m³. Au-delà de ce stockage avant traitement, ces eaux sont rejetées par l'émissaire et les surverses vont directement en mer ou dans les ruisseaux.

C'est pour cela que la gestion active de la qualité des eaux de baignade a été mise en œuvre pour anticiper la pollution et la gestion des plages. Après des études sur l'hydrologie et sur la météorologie du bassin versant, les paramètres de la pollution ont été identifiés sur tout le bassin versant et une procédure permet de prendre chaque matin les décisions de fermeture préventive des plages lorsqu'il existe un risque de pollution.

Avec la C.C.S.P.B. (*Communauté de Communes Sud Pays Basque*) des profils de vulnérabilité des plages ont été instruits et transmis au Préfet conformément à la directive baignade 2006. Ces profils identifient les sources de pollution potentielle sur le bassin versant, afin de minimiser l'impact des eaux pluviales sur les eaux de baignade, et ainsi programmer les travaux.

En 2011, dans ce cadre le Poste de refoulement du Port a été modifié pour augmenter sa capacité de stockage.

Récompense

L'ensemble des travaux réalisés, en particulier la nouvelle station d'épuration a permis à la commune d'acquiescer le Label Aquaplus en 2010. Cette récompense a cité notre commune comme un exemple de développement durable réussi. Si la qualité des eaux de baignade s'est améliorée, les conditions de vie des organismes vivant sur le Cantonnement de pêche en ont aussi profité.



La colline de Cenitz

La colline de Cenitz est un espace naturel de 12 ha en bordure de l'estran, acquise en partie par le Conservatoire du Littoral en 2004 et gérée par la Commune de Guéthary. Elle constitue une coupure d'urbanisation entre Saint Jean de Luz et Guéthary. C'est aussi un promontoire naturel permettant d'observer l'océan. La classification du site a permis de conserver l'ambiance naturelle de la côte basque dans un contexte d'urbanisation souvent mal maîtrisée.



La colline de Cenitz

Richesses naturelles de la colline



Marguerite à feuilles charnues

Faune:

Les espèces présentes sont relativement communes : des mammifères (lapin, écureuil), des oiseaux (rossignol, verdier d'Europe, bécasse, merle noir) et des reptiles.

On peut aussi rencontrer des insectes comme le papillon Laineuse du prunellier, indexé comme espèce protégée dans l'inventaire Natura 2000.

Les inventaires de la faune et de la flore de Cenitz ont conduit à classer l'estran et Cenitz en Z.N.I.E.F. de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et faunistique).

Le C.P.I.E. Littoral Basque (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement) est en train de synthétiser les inventaires existants de la faune et la flore dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité des Communes.

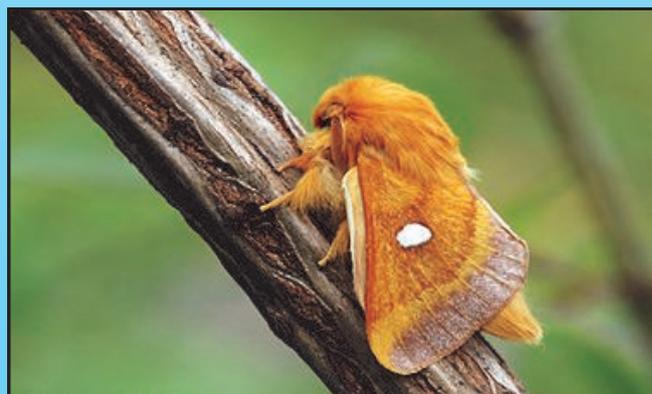
Flore:

La côte est constituée de plaques de flysch inclinées vers l'océan, recouvertes d'altérites, argile jaune de décalcification du flysch. Sur cette pente, la lande atlantique à bruyères vagabondes, à fougères et ajoncs colonise la falaise jusqu'à l'estran.

Quelques espèces remarquables ont été inventoriées : la marguerite à feuilles charnues, le grémil prostré ainsi que la vigne sauvage. De plus, un bassin en bordure du ruisseau Baldareta permet de rincer les algues rouges (gelidium) qui sont récoltées sur l'estran. Elles sont transformées en agar-agar, gélifiant destiné à l'industrie cosmétologique et à l'agro-alimentaire.



Grémil Prostré



Laineuse du prunellier

Le cadre géologique

Le littoral de Guéthary est constitué de flysch, dépôt marin de 80 millions d'années, constitué de bancs de calcaire à silex et d'interbancs argileux. Le flysch affleure sur les plages et en pied de falaise. Sur la plus grande partie du village, la roche est recouverte sous plusieurs mètres d'épaisseur par de l'argile brun-jaune née de la décomposition du flysch.

Ces argiles, nommées altérites contiennent encore des débris de calcaire et de silex de la roche originelle. Elles peuvent "gonfler" quand elles sont imprégnées d'eau et se rétracter en période de sécheresse, entraînant des fissures dans les murs.

Sur les falaises, sous l'effet de la gravité et des infiltrations, les altérites sont le siège de glissements de terrain pouvant entraîner l'effondrement de maisons. Ces phénomènes liés à l'altération du flysch et à l'érosion des falaises ont déjà fait l'objet d'un numéro spécial du bulletin ([L'érosion des falaises n°23](#)).



Plissement de Flysch - plage d'Harotzen Costa

Le sentier géologique

En 2009, année de la Planète TERRE, une association bordelaise CAP Terre constituée de géologues à la retraite, dont Mr Choignard élu de Guéthary et d'universitaires, a entrepris de réaliser un parcours géologique dans le cadre des Routes de la Terre. Le but était de mettre en valeur des sites remarquables par des panneaux explicatifs et des promenades géologiques vidéo pouvant être visionnées sur tablettes graphiques ou sur Smartphones au moyen de codes QR.

A ce jour 9 panneaux géologiques sont posés entre La Barre de l'Adour et Sokoburu à Hendaye et une quinzaine seront en place fin 2012. Deux parcours vidéo de 10 étapes chacune suivant le sentier du littoral ont été réalisées de Bidart à Guéthary et de Guéthary à Saint Jean de Luz / Acotz. Un troisième sera bientôt disponible d'Acotz à Saint Jean de Luz / Jardin Botanique.

Les promenades des vidéos sont décrites sur des dépliants disponibles aux offices de tourisme de Bidart et Guéthary ainsi que dans certains hôtels et campings. Ces vidéos portent sur l'histoire géologique à partir d'affleurements remarquables comme par exemple les plis du flysch ou la limite entre le Secondaire et le Tertiaire sur la plage d'Erretegia qui souligne une des 5 grandes extinctions mondiales d'espèces animales. D'autres vidéos concernent des sujets de géologie actuelle comme les glissements de terrain sur la côte ou l'assainissement des eaux.



Chaque promenade peut se faire en 3h environ, à marée basse pour le secteur Erretegia, avec si possible un Smartphone pour se connecter sur les codes QR qui jalonnent le sentier ainsi que sur les dépliants. En effet ce système vous permettra d'être accompagné par des géologues chevronnés virtuels qui vous expliqueront les curiosités du paysage à la demande.

Le parcours du sentier géologique



Frelon Asiatique : Danger



Dès 2011, l'accélération de l'expansion du **frelon asiatique** a alerté les 12 communes du Sud Pays Basque (*Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Biriadou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint Jean de Luz, Saint Pée sur Nivelle Sare et Urrugne*). La Communauté de Communes a décidé de prendre en charge la destruction et l'enlèvement des nids sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, la Communauté de communes a lancé une consultation pour choisir l'entreprise qui sera chargée de détruire les **nids de frelons**. Elle assumera la totalité du coût des destructions et réalisera un bilan chaque année.

En pratique, le dispositif s'appuie sur le "réfèrent frelon", désigné par chaque commune. Ainsi, dès que les habitants lui auront signalé la présence d'un nid en téléphonant à la mairie (05 59 26 57 83), il se déplacera d'abord pour vérifier la présence effective du nid de **frelons asiatiques** et mandater ensuite l'entreprise retenue par la communauté de communes pour procéder à sa destruction.

Un piège simple peut être réalisé à partir d'une bouteille en plastique vide coupée au tiers supérieur et dont la partie sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir. (voir schéma ci-dessous)

Au fond de cette bouteille, versez :

- Un verre de bière, brune de préférence,
- Un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles),
- Un trait de sirop (cassis ou framboise).

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil à une hauteur de 1m50 à 2 m (pour une bonne surveillance).

Il peut également être placé sur un balcon.

Les pièges doivent être installés de préférence avant le mois d'octobre, selon le calendrier ci-dessous.



Schéma de fabrication d'un piège à Frelon Asiatique

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	PHASE 1										
			PHASE 2								
						PHASE 3					
									PHASE 4		

Cycle du Frelon Asiatique

Phase 1 : Mise en place des pièges

Les fondatrices sortent de leur refuge d'hiver, elles s'alimentent et chacune d'elles recherche un endroit pour construire un nid.

Phase 2 : Recherche des nids primaires

Le jeune nid (primaire) est au départ sphérique avec une ouverture unique en-dessous. La reine y pond des œufs qui donneront les ouvrières.

Phase 3 : Recherche des nids secondaires

La colonie se développe et le nid augmente de volume. Il est le plus souvent en haut d'un arbre, dans un buisson, sous les charpentes, rebord de toit, vérandas et même au sol.



Phase 4 : Mise en place de pièges

Les mâles et les ouvrières ne passent pas l'hiver et seule la reine cherche un abri pour l'hiver.

Le nid d'hiver est abandonné.

RAPPEL IMPORTANT

Avant tout élagage de haie et travaux de jardinage, il est vivement conseillé de contrôler la non présence de nid de frelons.

En effet, plusieurs nids ont été découverts dans des haies. Nous vous rappelons qu'il ne faut pas vous approcher du nid.

Toute découverte de nid doit être déclarée à la mairie afin de lancer la procédure de leur éradication.

Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux Côtiers basques



Le territoire du S.A.G.E. Côtiers basques est compris entre l'Adour et la Bidassoa. Couvert par un réseau hydrographique dense et bordé par l'océan Atlantique et les prémices des Pyrénées, il offre une diversité de milieux remarquables. Très urbanisé en particulier sur le littoral, il est soumis à de nombreux risques. Son économie et sa forte attractivité sont intimement liées à l'eau. La gestion de l'eau sur ce territoire doit donc répondre à des enjeux socio-économiques et environnementaux, souvent concurrentiels. L'entrée en vigueur de la directive cadre sur l'eau demande l'atteinte du bon état écologique et chimique d'ici 2015 de tous les cours d'eau, lacs, eaux littorales.

Le S.A.G.E. Côtiers basques, regroupant 19 communes, est un outil de planification, qui donnera aux élus, aux usagers et aux services de l'état, les outils nécessaires pour améliorer la gestion de l'eau sur le territoire, en fonction de ses enjeux.

Trois collectivités sont partenaires pour cette démarche :

- la communauté de communes Sud Pays Basque,
- la Communauté d'Agglomération Côte Basque – Adour,
- la Communauté de Communes Errobi.

Trois partenaires subventionnent l'opération :

- l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- le Conseil Régional d'Aquitaine,
- le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.



L'originalité de la démarche SAGE est de permettre à l'ensemble des acteurs locaux d'acquérir une vision globale des problèmes liés à l'eau sur leur territoire, d'identifier un certain nombre d'enjeux sur lesquels ils souhaitent agir et de réfléchir ensemble à la manière dont ils veulent faire évoluer les problématiques principales du secteur. L'ensemble de ces acteurs de l'eau, 46 membres, sont réunis au sein d'une Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), organe décisionnaire du S.A.G.E..



Les trois enjeux principaux du SAGE Côtiers basques sont la préservation des usages par l'amélioration de la qualité des eaux, la gestion de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire, le maintien de l'attractivité territoriale par la préservation des milieux.



Les deux documents, un atlas cartographique et un rapport de 160 pages, constituant l'état initial du territoire en termes de gestion de l'eau ont été validés le 20 juillet dernier lors de la deuxième réunion de la Commission Locale de l'Eau. Ils décrivent, pour le territoire, la qualité et la disponibilité de la ressource en eau et des milieux aquatiques et analysent l'impact sur ces dernières des différents usages existants : eau potable, assainissement, urbanisation, activités économiques, activités agricoles, activités récréatives et de loisirs, gestion des espaces verts et voiries, potentiel hydroélectrique.



Une page internet a également été réalisée permettant de communiquer sur cette démarche et son avancée, puisque les documents validés y sont téléchargeables : www.sagecotiersbasques.com



La prochaine étape du SAGE Côtiers basques est, à partir d'un diagnostic du territoire et de ses tendances d'évolution, de définir ensemble la stratégie à adopter pour améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La validation de cette étape est prévue en janvier 2013.

La Commission Locale de l'Eau est composée :

- d'un collège des collectivités territoriales
- d'un collège des usagers, des propriétaires fonciers, organisations professionnelles et des associations concernées
- d'un collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Le Président (Albert LARROUSSET) est élu par le collège des collectivités locales ainsi que les trois vice-présidents :

- Mr Dominique GIBAUD GENTILLI chargé de la commission eau et urbanisme
- Mr Jean-Baptiste LABORDE chargé des milieux
- Mr Marc BERARD chargé de la qualité des eaux



Les fonctions des membres de la C.L.E. sont gratuites. Une animatrice, Mme Maeva LEBARBU travaille à la C.C.S.P.B. qui est chef de file.

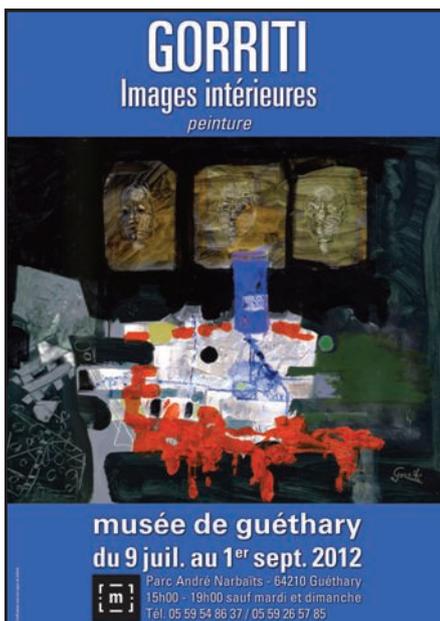
Saison Muséographique 2012

José Ramon ANDA - "Formes" / Sculpture

Exposition du 7 mai au 30 juin 2012

Rencontre avec l'artiste au musée le 26 mai à 17h - Entrée libre

Jose Ramon Anda est né en Navarre en 1949. Il travaille toutes sortes de matériaux (pierre, fer, béton) mais le bois est, sans aucun doute, l'élément naturel de sa démarche artistique et le plus souvent, le fondement de ses sculptures, centré sur une géométrisation spatiale. Son œuvre compte aussi des petits formats, en particulier des bronzes, abstraits ou figuratifs.



GORRITI - "Images intérieures" / Peintures

Exposition du 9 juillet au 1er septembre 2012

Rencontre avec l'artiste au Musée le 8 juillet à 17h - Entrée libre

Gilles Gorriti, d'ascendance basque, est né à Paris en 1939. En 1955, il commence à étudier le dessin et la peinture à l'atelier de la Grande Chaumière et à l'Académie Julian.

Il organise sa première exposition particulière à l'âge de 17 ans, et devient membre du Salon d'Automne l'année suivante. En 1962, la ville de Paris lui achète une toile. Depuis, il expose régulièrement dans différents pays : en France, à Genève, New York, Chicago, Palm Beach et Tokyo. Aujourd'hui, ses tableaux figurent dans de nombreuses collections privées.

A travers ses toiles Gilles Gorriti nous transpose dans l'intérieur de son atelier. Les objets qui l'entourent sont tour à tour souvenirs, témoins, accessoires, acteurs, émotions. Ils déclenchent chez lui une conscience affective sur la jubilation picturale.

Les recherches constantes de Gorriti servent une thématique durable, élaborée au rythme de ces intérieurs et des paysages, des natures silencieuses et des compositions. Ses images intérieures, ordonnent une œuvre en prise immédiate sur une pluralité d'expériences de la réalité.

Claude MEDALE - Alain ETCHEPARE - "Côte à côte" Dos à la mer, face aux vents / Photographie

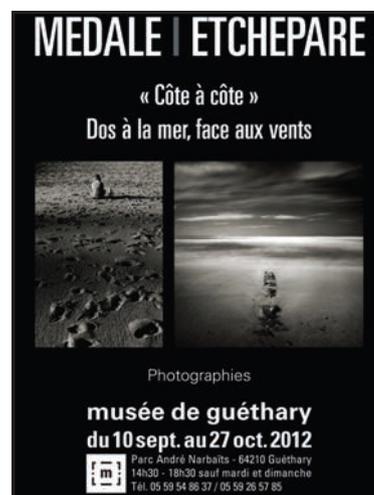
Exposition du 10 septembre au 27 octobre 2012

Rencontre avec les artistes au Musée le 9 septembre à 17h - Entrée libre

Le long de cette côte à la limite du ressac, il arrive parfois que le temps s'arrête, les couleurs fuient et seules restent les pierres, l'eau et la lumière.

Alors la roche et le sable nous rappellent qui nous sommes, ancrés au sol, simples animaux terrestres qui scrutent, attirés toujours plus loin au delà des rivages, l'hypothétique échappatoire d'un jour ordinaire.

Sous l'aspect d'une joute contradictoire, les regards croisés d'Alain Etchepare et Claude Médale sur ce bord de mer, nous laissent à méditer sur le lointain et le proche, le rêve et la réalité, le long de cette côte atlantique entre San Sébastien et l'embouchure de l'Adour.



Les autres dates importantes au musée municipal

Samedi 15 et dimanche 16 septembre - Entrée libre

Journées Nationales du Patrimoine - "Patrimoines cachés"

La sculpture religieuse de Georges-Clément de Swiecinski

Visites commentées à 15h et à 17h

Dimanche 7 octobre à 17h - Participation 15€

Musique au Musée - Aurèle Martan - Piano

Sonata k141 e k466 de Domenico Scarlatti, *Sonate en la mineur D784* de Franz Schubert, puis *Jeux d'eau*, *Miroirs* et *Pavane pour une infante défunte* de Maurice Ravel.

Dimanche 21 octobre à 17h - Participation 15€

Musique au Musée

Trio sous la conduite de **Pierre-Yves Sorin**, accompagné de **Carl Schlosser** et de **Jean-Jacques Vignaud**

Jazz Ballade au Musée de Guéthary qui visitera les grands standards de Duke Ellington, Cole Porter, Count Basie, Django Reinhardt.

Informations pratiques du S.I.E.D.



Côte Basque Sud
 ☎ 05 59 47 32 57
 📧 05 59 47 12 92
 siedcotebasquesud@wanadoo.fr

Quelques informations pratiques concernant la collecte des déchets sur la commune de Guéthary

La collecte des déchets est assurée par le SIED Côte Basque Sud (Syndicat Intercommunal pour l'Élimination des Déchets).

Le SIED est chargé de la collecte des ordures ménagères, des emballages à recycler et journaux/revues/magazines, des encombrants en porte à porte sur les communes d'Ascain, Biriou, Ciboure, Guéthary et Urrugne. Il gère également les déchetteries d'Ascain, Guéthary et Urrugne.

Coordonnées du syndicat de collecte

Siège administratif :

☎ 05 59 47 32 57 🕒 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Pour tous renseignements et inscriptions pour le ramassage des encombrants.

📍 Chemin d'Etzan Borda (déchetterie de Laburenia) - 64122 URRUGNE.

Ses missions

Collecte des ordures ménagères

3 collectes par semaine : lundi, mercredi et vendredi.



Les SACS doivent être déposés dans les conteneurs dédiés (couverts/foncés) implantés sur le domaine public la veille au soir du jour de collecte.

Pour les co-propriétés, le syndicat se tient à la disposition des syndicats pour tous renseignements et conseils concernant l'achat de conteneurs : nombre, taille et liste non-exhaustive de fournisseurs (le syndicat ne fournit pas de conteneurs pour l'élimination des ordures ménagères).

Collecte des emballages à recycler et des journaux/revues/magazines

1 collecte par semaine : voir planning ci-dessous.

Les caissettes jaunes fournies par le syndicat sont disponibles à la mairie. Elles sont à déposer devant la porte la veille au soir du jour de collecte.

Nom des rues	Jour de collecte		Nom des rues	Jour de collecte	
	HIVER	ÉTÉ		HIVER	ÉTÉ
chemin AGUERRIA	Vendredi	Vendredi	avenue HARRISPE	Jeudi	Jeudi
chemin AHONTZ-BERROA	Mercredi	Mercredi	chemin HARRI-BIDEA	Vendredi	Vendredi
jetée des ALCYONS	Mercredi	Mardi	chemin HIL-HARRIAK	Vendredi	Vendredi
chemin ALICENIA	Vendredi	Vendredi	allée HIRIBURUA	Vendredi	Vendredi
passage ANTIXETA	Mercredi	Mercredi	allée IKINDAK	Mercredi	Mercredi
allée ARGIA	Mercredi	Mardi	chemin INTA	Vendredi	Mardi
chemin ARROBIA	Vendredi	Vendredi	chemin ITSAS-ALDE	Mercredi	Mercredi
allée Ramiro ARRUE	Jeudi	Jeudi	rue Adrien LAHOURCADE	Vendredi	Vendredi
impasse ASSOMBRENIA	Jeudi	Jeudi	chemin de la LAITERIE	Jeudi	Jeudi
allée AZTIGARRA	Mercredi	Mercredi	chemin LAPERIA	Jeudi	Mardi
chemin BALDARETA-BIDEA	Mercredi	Mardi	rond-point MARIOTENIA	Mercredi	Mardi
chemin BEHERETA	Vendredi	Mardi	chemin MARTXUKA-BIDEA	Mercredi	Mercredi
allée BURONTZA	Jeudi	Jeudi	chemin MATXARRA	Vendredi	Mardi
chemin CANTACHOENIA	Vendredi	Vendredi	chemin MENDI-ALDE	Vendredi	Vendredi
chemin CARTACAN	Jeudi	Mardi	avenue Monseigneur MUGABURE	Jeudi	Mardi
chemin de CENITZ	Mercredi	Mardi	chemin OHATZIA	Mercredi	Mercredi
avenue du Général DE GAULLE	Jeudi	Jeudi	passage ORTZ-ADARRA	Mercredi	Mercredi
chemin DOCHENA	Jeudi	Jeudi	chemin du PHARE	Jeudi	Mardi
chemin DUFU	Vendredi	Mardi	chemin du PORT	Mercredi	Mardi
rue de l' EGLISE	Vendredi	Vendredi	chemin PRECHA	Vendredi	Vendredi
chemin Juan Sebastian ELCANO	Mercredi	Mercredi	hameau SORRO-HANDIA	Mercredi	Mercredi
allée ELIZALDIA	Jeudi	Jeudi	rue du Comte G. de SWIECINSKI	Jeudi	Jeudi
chemin de l' EMPEREUR	Vendredi	Vendredi	allée des TENNIS	Mercredi	Mercredi
chemin ERREPIRA	Mercredi	Mercredi	avenue TINCHANT	Jeudi	Jeudi
avenue ESTALO	Jeudi	Jeudi	impasse TINCHANT	Jeudi	Jeudi
chemin des FALAISES	Mercredi	Mardi	chemin du TRINQUET	Mercredi	Mercredi
place du FRONTON	Jeudi	Jeudi	allée de la TXALUPA	Mercredi	Mercredi
rue Edouard GELOS	Jeudi	Jeudi	allée URTXINTXAK	Mercredi	Mercredi
avenue GETARIA	Vendredi	Vendredi	rue ZAPATAIN-BIDEA	Jeudi	Jeudi
chemin HACHARRENIA	Vendredi	Mardi			
chemin de HAISSPOURE	Mercredi	Mercredi			
chemin HAITZ-BIDEA	Vendredi	Vendredi			
chemin HAIZEAK	Mercredi	Mercredi			
impasse HAIZEAK	Mercredi	Mercredi			

Si le jour de collecte survient un jour férié, la collecte est reportée au samedi qui suit.

Emballages en verre

Vous pouvez amener les grosses quantités dans les colonnes implantées sur le domaine public.

Promotion de la réduction des déchets

Compostage des bio-déchets

Le compostage est un procédé naturel qui vous permettra de transformer vos déchets organiques (restes alimentaires : épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marc de café...) en un produit comparable à l'humus appelé compost que vous pourrez réutiliser dans votre jardin ou pour vos plantes en pots.



Vous pourrez également y placer des petites quantités de déchets de jardin (feuilles mortes, fleurs et plantes fanées, fanes de légumes...).

Les usagers intéressés et qui possèdent un terrain peuvent se procurer un composteur aux jours et heures d'ouverture du siège administratif ou en mairie (un seul composteur par foyer).

En échange de cette mise à disposition gratuite, le titulaire du logement devra signer une charte en deux exemplaires.

Pour les habitats collectifs où plusieurs foyers sont intéressés, une opération de compostage collectif des bio-déchets pourra être étudiée.



Stop pub

Si vous ne souhaitez plus recevoir de publicité, vous pouvez vous procurer un autocollant «stop pub» auprès des services du syndicat.



Information, aide au geste tri

Le SIED met également à votre disposition des prospectus d'information sur :

- ✓ les modalités de collectes
- ✓ le geste «tri»
- ✓ les déchetteries,
- ✓ le compostage des bio-déchets.



Gestion des déchetteries



Vos autres déchets : appareils électroménagers (non renouvelés), bois, cartons, déchets verts, ferraille, gravats, meubles, produits dangereux... doivent être déposés en déchetterie.

Vous avez à votre disposition :

- ➔ une micro-déchetterie à Guéthary accessible uniquement aux particuliers

Localisation : chemin de Cenitz

- ➔ Ouverte le lundi et le mercredi de 9 h à 12 h et le samedi de 14 h à 17 h.

- ➔ une déchetterie principale sur Urrugne, gratuite pour les particuliers, et ouverte également aux professionnels (moyennant le paiement d'une redevance)

Localisation : chemin d'Etzan Borda (sur les hauteurs de la route de la Corniche)

- ➔ Jours et heures d'ouverture de la déchetterie de Laburenia : Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 sans interruption et le dimanche matin de 9 h à 12 h (de mi-juin jusqu'à mi-septembre : ouverture du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, dimanche de 9 h à 12 h).

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les particuliers habitant le territoire du SIED qui se déplacent eux-mêmes (si vous avez recours à une entreprise, celle-ci sera facturée).

Collecte en porte à porte des objets encombrants et déchets verts

Le syndicat assure également une collecte en porte à porte des objets encombrants et déchets verts, réservée aux personnes qui ne peuvent se déplacer en déchetterie ou pour les objets volumineux qui ne rentrent pas dans une voiture.

Cette collecte à domicile, effectuée après inscription obligatoire au 05 59 47 32 57, est limitée à 2 m³ gratuits. Les déchets verts doivent être présentés en sacs ouverts ou fagots d'une longueur n'excédant pas 1 m. Les déchets verts en vrac ne seront pas collectés.

Les objets ou déchets verts doivent être déposés sur le domaine public la veille au soir du jour de collecte. En aucun cas les agents du SIED ne rentreront chez les particuliers (aucune dérogation au règlement ne sera possible).

Les professionnels ne sont pas concernés par ces enlèvements, ils doivent se déplacer à la Déchetterie de Laburenia.

Les particuliers qui font réaliser des travaux par des entreprises doivent veiller à ce que celles-ci évacuent leurs déchets ; ils ne seront pas collectés par le syndicat.

Les gravats sont exclus de ce ramassage.



A compter du 14 septembre retour aux horaires d'hiver suivant le planning ci dessus